

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2024

AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES
VÉGÉTALES À L'AIDE D'AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS - (N° 380)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par

Mme Batho, Mme Laernoës, M. Tavernier, M. Fournier, Mme Chatelain et M. Biteau

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Sous réserve du I *bis* ».

II. – Supprimer les alinéas 3 à 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu de remettre en cause l'interdiction de l'épandage aérien des pesticides, mais au contraire de la renforcer.